



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LE PRÉSIDENT DE L'INALCO,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 102 du 15/10/2019 parue au BOESR n° 30 du 25/07/2019, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2022;
- Vu le vote du Conseil d'administration en formation restreinte en date du 11 mars 2022, relatif à la constitution de la commission d'affectation ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°643 (Galaxie n°4203), en Langue et culture chinoises, est mise en place au titre du recrutement 2022 d'enseignant du second degré de Chinois et est fixée à 6 membres ;

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ARSLANGUL	ARNAUD	MCF	15
Mme	DAVID	HONG	MCF	15
Mme	LAMARRE	CHRISTINE	PR	15
Mme	LEGEAY-GUILLON	CATHERINE	AGREGE	2
M.	LIU	MICHEL	AGREGE	4
Mme	ROTH	ODILE	MCF	15

Article 3 : Monsieur Michel LIU, Professeur agrégé et Madame Christine LAMARRE, Professeure des Universités, sont désignés respectivement en qualité de Président et Vice-présidente de cette commission

Article 4 : La commission d'affectation fonctionne en qualité de jury de concours pendant la durée de la campagne de recrutement 2022, soit du 15 avril 2022 au 27 juin 2022. Il est mis fin à la commission d'affectation le 20 mai 2022.

Article 5 : Madame la directrice générale des services de l'Inalco est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 12 avril 2022

Le Président,

Jean-François HUCHET

